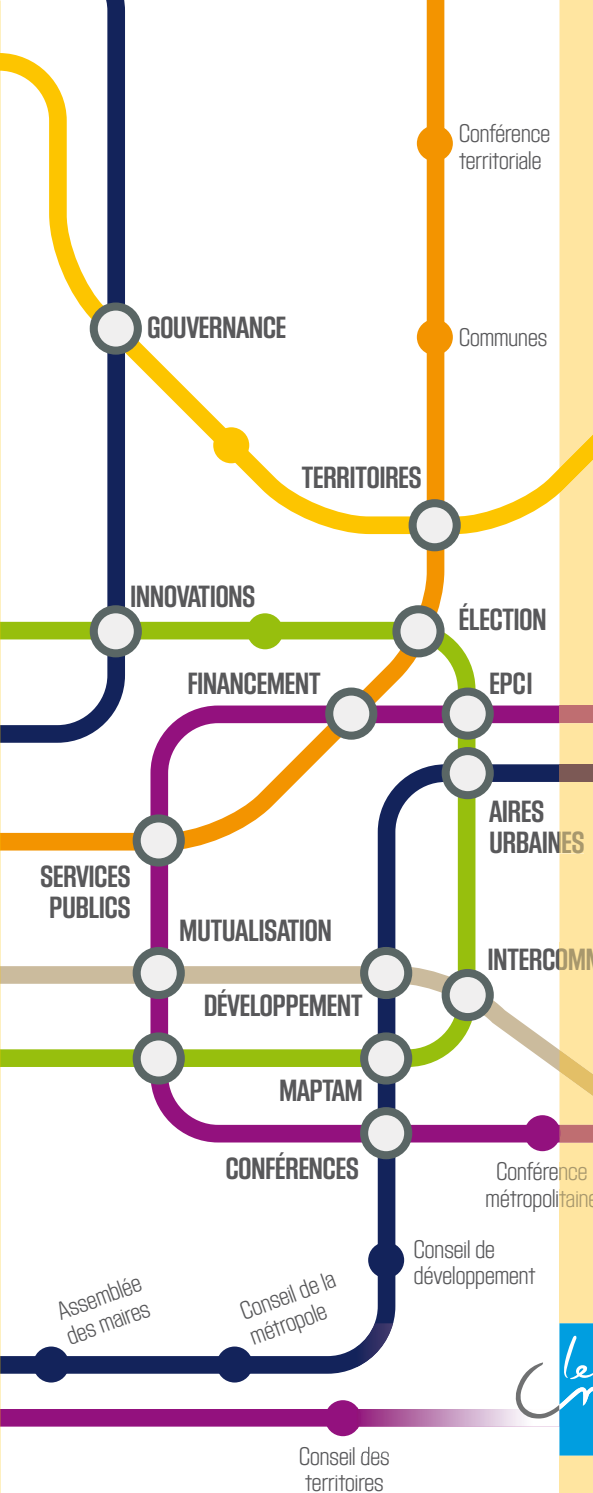


CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12

T : 01 55 27 44 00 - F : 01 55 27 44 01

WWW.CNFPT.FR



ATELIERS DES TERRITOIRES

LES MÉTROPOLIS : DES TERRITOIRES À BÂTIR

REGARDS CROISÉS

MERCREDI 4 JUIN 2014
PARIS

Espace du Centenaire
Auditorium de la Maison de la RATP
189, rue de Bercy - Paris 12^e



COMMUNAUTÉS
URBAINES
DE FRANCE



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite MAPTAM, consacre le fait métropolitain en instituant, de plein droit, 12 métropoles qui disposeront de nouvelles compétences. Certaines auront le statut de collectivité territoriale à statut particulier (Paris, Lyon, Aix-Marseille-Provence), d'autres celui d'établissement public de coopération intercommunale (Bordeaux, Grenoble, Lille, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse). Si elles le souhaitent, les communautés de Brest et Montpellier pourront également s'ériger en métropole. L'ensemble de ces métropoles regroupe 747 communes et compte plus de 16 millions d'habitants, soit près de 25% de la population française.

Ces métropoles jouent déjà un rôle économique national majeur rassemblant des fonctions diversifiées tournées notamment vers l'innovation. Leurs nouveaux statuts doivent permettre de renforcer leur attractivité, conforter leur dynamique urbaine, améliorer leur cohésion et leur compétitivité à l'échelle nationale et européenne. Ces changements, dans des délais rapides, sont sources d'opportunités réelles pour ces territoires. Ils peuvent aussi engendrer des risques qui doivent être anticipés et maîtrisés.

Enjeux métropolitains, projet de territoire, gouvernance, place du citoyen, mutualisations... tels sont les principaux thèmes qui seront abordés lors de ces ateliers des territoires.

Avec le soutien de l'AdCF, l'AMGVE, l'ACUF, l'ADF et l'ARE, le CNFPT organise ces ateliers des territoires qui réunissent des représentants de l'ensemble des futures métropoles appelés à débattre collectivement.

MERCREDI 4 JUIN 2014

8h45 - 9h15

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h15 - 9h45

ALLOCATION D'OUVERTURE

MARYSE LEBRANCHU*, Ministre de la Décentralisation, de la Réforme de l'État et de la Fonction publique

9h45 - 11h15

TABLE RONDE

RÉALITÉS ET ENJEUX DU FAIT MÉTROPOLITAIN

La loi du 27 janvier 2014 donne un statut ad hoc, celui de métropole, à certaines parties du territoire considérant qu'elles répondent à des caractéristiques et des enjeux spécifiques en termes de population, d'activités économiques, de mobilité, de logement, de conditions d'accès aux services publics, etc. Quelle est la réalité de ces territoires ? Quels en sont les enjeux ?

11h15 - 11h30 : Pause café

11h30 - 13h00

TABLE RONDE

PROJET DE TERRITOIRE ET COOPÉRATION SUPRA-MÉTROPOLITAIN

Dotées de nouvelles compétences confiées par le législateur ou qu'elles pourront exercer par transfert ou délégation, les métropoles disposeront d'un large niveau d'action leur permettant de conduire un véritable projet de territoire. Comment ce projet pourra-t-il être conçu en cohérence avec les compétences et les projets des collectivités supra métropolitaines que sont les régions et les départements ?

13h00 - 14h30 : Cocktail déjeunatoire

14h30 - 15h45

TABLE RONDE

GOUVERNANCE ET DÉMOCRATIE

La loi MAPTAM met en place une gouvernance métropolitaine inédite et de nouvelles instances, décisionnelles, coordinatrices ou consultatives. En fonction des différents types de métropoles, sont créés : un conseil métropolitain, un conseil de développement, des conseils de territoire, des conférences territoriales des maires, une conférence métropolitaine, etc. Comment toutes ces nouvelles institutions vont-elles fonctionner et interagir entre-elles ? Comment prendront-elles en compte les citoyens dans la perspective de l'élection au suffrage universel direct de l'assemblée métropolitaine délibérante ?

15h45 - 17h00

TABLE RONDE

MUTUALISATION ET RESSOURCES

La nouvelle loi impose de repenser de façon significative, l'organisation administrative des communes et EPCI concernés. Au cœur de cette évolution, la mutualisation des services conduira à une nouvelle organisation. Comment impactera-t-elle les personnels et la gestion des ressources humaines ? Sur le plan financier, dans un contexte de réduction des dotations de l'État, comment les nouvelles règles de répartition des ressources entre communes et intercommunalité seront-elles définies ?

17h00 - 17h15

ALLOCATION DE CLÔTURE

FRANÇOIS DELUGA, Président du CNFPT, maire du Teich

* sous réserve

CONTACTS

François Meyer - Email : francois.meyer@cnfpt.fr

Marie-Christine Gey - Email : mariechristine.gey@cnfpt.fr

INSCRIPTIONS

Veuillez remplir le bulletin d'inscription disponible sur le site www.cnfpt.fr rubrique Manifestations et adressez-le à metropoles.2014@cnfpt.fr